

Pour rappel, à partir du 1er juillet 2012, " *tout conducteur d'un véhicule terrestre à moteur, à l'exclusion d'un cyclomoteur, devra justifier de la possession d'un éthylotest, **non usagé**, disponible immédiatement, ainsi que les conditions de validité, notamment la **date de péremption**, prévues par son fabricant*", selon le décret n°2012-284. En cas d'absence d'éthylotest à bord lors d'un contrôle, le contrevenant s'expose à une **amende de 11 €**. Cette sanction ne sera cependant effective qu'à partir du 1er novembre 2012.



Comme pour beaucoup d'entre nous, « *l'ETYLOTEST à usage unique* » (norme NF) sera conservé dans la "boîte à gants" de la voiture mais attention, cette technique chimique n'encaisse pas les amplitudes de température ni l'exposition à la lumière.

L'éthylotest **n'est plus efficace** s'il a subi des températures en-dessous de 10°C ni à plus de 40°C (stationnement au soleil par ex).

Si vous l'utilisez après qu'il ait subi ces températures hors normes vous pouvez obtenir un test négatif alors que vous pouvez être positif. Et là, en cas de contrôle si vous êtes positif *sans le savoir* c'est l'amende assurée et en fonction du taux d'alcoolémie peut être le pénal.

Ce n'est pas tout ! **Il va falloir en prévoir 2 !**

POURQUOI ?

Après avoir effectué votre test et obtenu le résultat négatif, vous pouvez donc conduire et faire votre trajet, mais sur votre parcours, pas de chance, vous « tombez » sur un contrôle de POLICE :

« Présentez votre ETYLOTEST s'il vous plaît ! »

De bonne foi vous présentez celui que vous venez d'utiliser. Et bien sachez que vous allez être verbalisé car vous devez en présenter un qui soit encore sous emballage et non périmé.

Les directives du ministère de l'intérieur ont été très précises à ce sujet.

Avisez vos proches !

IMPORTANT :

Après une consommation d'alcool, il est impératif de ***patienter entre 30 minutes environ*** avant d'utiliser l'éthylotest. C'est le temps nécessaire pour que l'alcool passe dans le sang. En ne respectant pas cette attente, vous risquez est d'être « négatif » au moment de prendre la route et d'être déclaré « positif » une demi-heure plus tard par les forces de l'ordre, en cas de contrôle.